Communiqué de presse

MARCHÉ FRANÇAIS DES TÉLÉCOMS

Conférence annuelle « Telconomics » : les investissements se maintiennent à un niveau élevé et le revenu continue d'augmenter

Paris, le 30 mai 2024

L'Arcep fait ce matin son point annuel « Telconomics » sur la situation du marché des télécoms français, à l'occasion de la publication de l'observatoire des marchés télécoms 2023. Celui-ci rassemble les principales données économiques du marché français des télécoms et l'observatoire des prix des services fixes et mobiles en 2023.

Cet événement est notamment l'occasion pour l'Arcep :

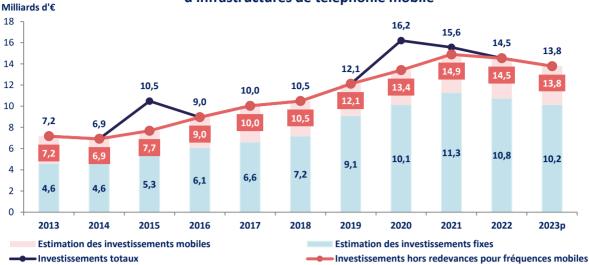
- de revenir sur ses principaux chantiers structurants, tels que les décisions d'analyse de marchés 2024-2028 adoptées fin 2023, précisant les conditions réglementaires pour la fermeture du réseau cuivre ainsi que les actions de l'Arcep pour soutenir la transformation numérique des entreprises françaises;
- de rappeler que la régulation de l'Arcep favorise la poursuite des déploiements des réseaux très haut débit fixes et mobiles en métropole et en Outre-Mer, grâce à des investissements efficaces notamment au travers du partage des réseaux;
- de soulever l'enjeu de l'impact environnemental du numérique et mettre en perspective l'action de l'Arcep sur ce sujet ;
- de présenter les différentes évolutions du cadre de régulation et notamment les nouvelles compétences de l'Arcep relatives à l'économie de la donnée et du cloud, qui s'inscrivent dans la stratégie européenne pour la donnée.

Les investissements des opérateurs restent élevés, malgré une baisse de 5 % en 2023

Les montants investis par les opérateurs de communications électroniques et les opérateurs d'infrastructures de téléphonie mobile (towercos) s'élèvent à 13,8 milliards d'euros en 2023. Ces montants diminuent pour la deuxième année consécutive, de 5,2 % en 2023, mais se maintiennent à un niveau élevé, supérieur à ceux observés avant 2021.

Parmi ces investissements, les dépenses dans les déploiements des boucles locales fixes et mobiles à très haut débit représentent 7,7 milliards d'euros, en baisse de 4 % par rapport à 2022. Ce recul provient en partie de la diminution des investissements dans les déploiements des boucles locales fixes à très haut débit, qui est liée au plus faible nombre de locaux rendus raccordables à la fibre l'an passé (+ 3,5 millions en 2023 contre + 4,8 millions en 2022). Ce recul est également porté par la baisse des montants investis dans les boucles locales mobiles à très haut débit, en 2023, après trois années de croissance continue.

Investissements des opérateurs de communications électroniques et d'infrastructures de téléphonie mobile



La mutualisation des réseaux en fibre optique se poursuit et celle des réseaux mobiles se maintient

Grâce aux différentes modalités de co-investissement qui permettent à la fois de favoriser l'investissement et d'apporter des garanties aux opérateurs quant à leurs conditions d'accès au réseau, la part des locaux raccordables aux réseaux de fibre optique éligibles à au moins quatre opérateurs augmente. Elle s'élève à 83 % en 2023 contre 75 % en 2022. Sur les réseaux mobiles, le taux de mutualisation se maintient : 47 % des supports des réseaux mobiles sont mutualisés en métropole, et près de 60 % en zones rurales.

Après deux années consécutives d'augmentation, le revenu nominal des opérateurs sur le marché de détail progresse de 2,5 % en 2023

Le revenu du marché des services fixes est en augmentation depuis 2020. En 2023, il présente une hausse de plus de 2 % en un an. Cette augmentation résulte de la croissance de 5,0 % du revenu des services à haut et très haut débit, liée en partie à des hausses tarifaires réalisées par les opérateurs depuis la fin de l'année 2022. En effet, sur le marché résidentiel en métropole, les prix des services fixes à haut et très haut débit ont progressé de 2,8 % entre octobre 2022 et décembre 2023, participant à la hausse de la facture mensuelle moyenne des abonnements à haut et très haut débit de 4 % en un an en 2023.

Le marché mobile demeure quant à lui dynamique, sur les services comme sur les ventes de terminaux mobiles par les opérateurs, dont les revenus progressent respectivement de + 3 % et de + 5 % en un an en 2023. En revanche, les prix des offres catalogues diminuent sur le mobile en raison, entre autres, de l'introduction de nouveaux forfaits incluant des volumes de données plus faibles, offres qui répondent mieux à la demande de certains utilisateurs, à des prix moins élevés. Certains clients des opérateurs ont toutefois été confrontés à des hausses du tarif de leur abonnement mobile. Au global, les baisses des prix des offres catalogues et les augmentations de tarifs de certains des clients des opérateurs contribuent à la quasi stabilisation de la facture mensuelle moyenne des clients.

Au 31 décembre 2023, deux tiers des abonnements internet sont en fibre optique et un peu moins de deux cartes SIM sur dix ont été actives sur les réseaux 5G

Sur un total de 32,3 millions d'abonnements internet sur les réseaux fixes, 21,4 millions sont souscrits sur les réseaux en fibre optique (+ 3,3 millions en un an). Ces derniers représentent ainsi 66 % du nombre total d'abonnements internet à la fin de l'année 2023 (+ 10 points en un an), et remplacent principalement les abonnements internet à haut ou à très haut débit sur réseaux cuivre (8,9 millions en 2023, - 2,7 millions). En outre, 14 millions de cartes SIM ont été utilisées sur les réseaux 5G au quatrième trimestre 2023. Elles représentent 17 % des 83,4 millions de cartes mobiles en service à la fin de l'année 2023 (+ 6 points en un an). La croissance des utilisateurs des réseaux mobiles 4G et 5G va de pair avec la progression de l'usage de données. Les clients des opérateurs consomment en moyenne 14,3 Go par mois en 2023, en hausse de 18 % en un an.

victor.schmitt@arcep.fr Tél.: 01 40 47 71 84 Abonnez-vous

Documents associés

- L'observatoire annuel 2023
- L'évolution des prix des services fixes et mobiles en 2023
- Les données en open-data
- La présentation de la conférence de presse (pdf 1 Mo)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de la distribution de la presse en France.

www.arcep.fr in LinkedIn d Dailymotion

Suivez l'ARCEP